

## 12 QUAI DE LA FONTAINE PARCELLE DV0034

C. Potay  
Décembre 2006

DESCRIPTION.....	2
HISTORIQUE.....	8



## DESCRIPTION



Vue d'ensemble de la façade donnant sur le quai de la Fontaine



Façade donnant sur le quai de la Fontaine, détail : balcon et fenêtres des niveaux supérieurs



Façade donnant sur le quai de la Fontaine, détail : une des fenêtres du 2<sup>nd</sup> étage au garde-corps inspiré par les ferronneries du XVIIIe siècle

Cet immeuble est situé à l'angle du quai de la Fontaine et de la rue Adrien.

Sa façade donnant sur le quai semble en pierre de taille, protégée par un enduit ocre, avec modénature pierre de taille. Le rez-de-chaussée est appareillé à refends continus au-dessus d'un soubassement lisse en pierre dure vraisemblablement.

Elle présente un aspect assez simple mais soigné et régulier :

- 2 étages sur rez-de-chaussée, 3 travées de hautes fenêtres rectangulaires, cernées d'un bandeau de pierre, régulièrement espacées, une porte d'entrée placée au centre et un accent supplémentaire mis sur cette travée médiane du fait de la présence d'un balcon au 1<sup>er</sup> étage.
- La porte est mise en valeur par un encadrement à refends, pour lequel la pierre a été laissée apparente de manière à ce que sa couleur contraste avec celle du refends continu ocre du mur, le linteau est clavé, lui aussi appareillé à refends. La boiserie est à double vantaux sous imposte fixe.
- Les fenêtres et la porte-fenêtre sont munies de persiennes en bois.
- Les fenêtres ont des garde-corps en ferronnerie qui diffèrent d'un étage à l'autre : ceux du 1<sup>er</sup> étage présentent un panneau en ferronnerie industrielle (motif d'inspiration végétale déployé à partir d'une rosace centrale) avec un encadrement double inférieur garni de croisillons ; les fenêtres du 2<sup>nd</sup> étage semblent bénéficier de garde-corps d'origine plus ancienne, ils présentent en effet des motifs en boucles disposés de manière aérée et évoquant une réalisation artisanale, datable du courant du XVIII<sup>e</sup> siècle ? ou bien inspirée par le travail des ferronniers de cette époque (il pourrait s'agir de ferronneries en réemploi, provenant d'un édifice plus ancien que ne l'est cet immeuble).
- Le balcon est formé d'un sol en pierre rectangulaire, mouluré sur ses faces externes. Son garde-corps est en ferronnerie industrielle, elle aussi différente de celles des garde-corps des fenêtres : ce garde-corps présente une succession de barreaux richement ornés, avec un panneau médian et deux panneaux latéraux avec des motifs d'inspiration végétale mais disposés d'une manière plutôt chargée. L'encadrement supérieur double est garni d'une succession de rosaces.
- La façade est rythmée horizontalement par des divisions de niveaux passant à hauteur de planchers des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étages, ces bandeaux sont assez massifs avec cependant un petit ressaut supérieur.
- Une corniche en pierre moulurée, portant chéneau, couronne cette façade.

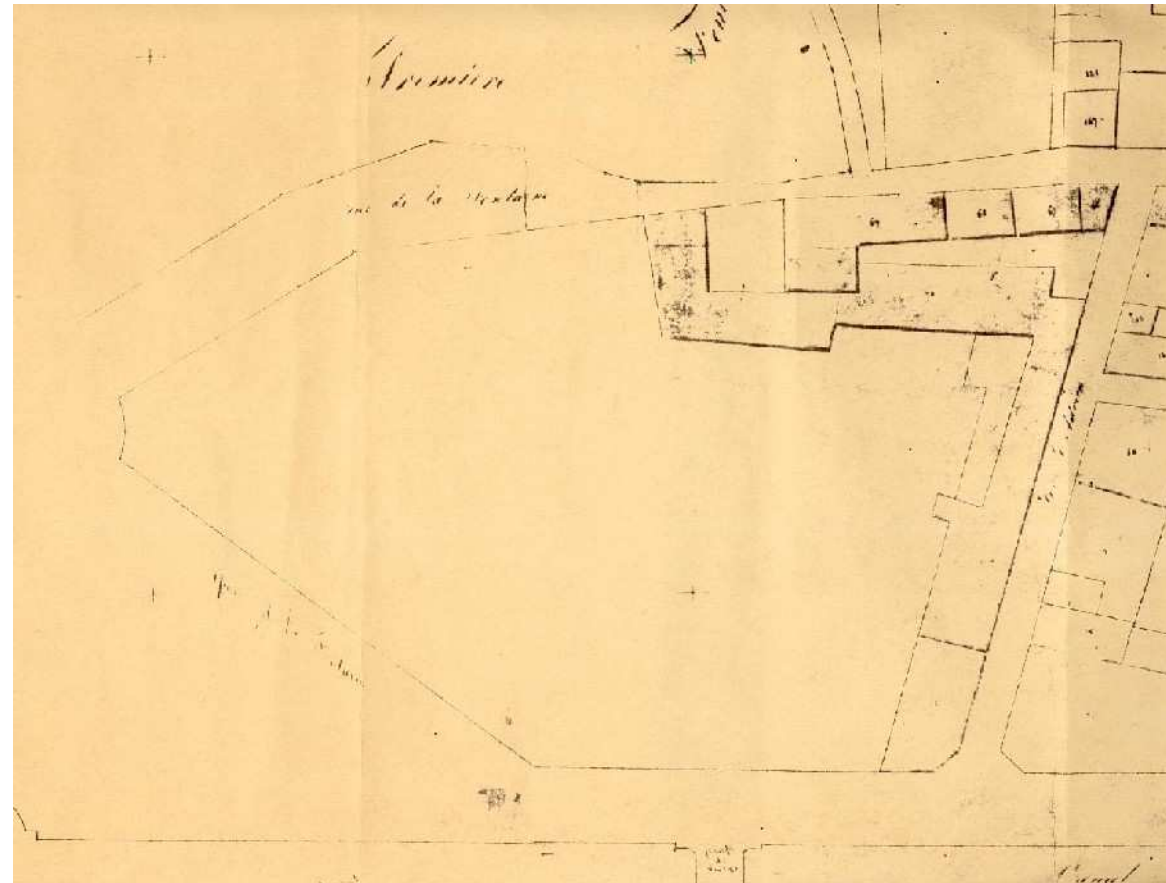


Façade donnant sur la rue Adrien

La façade donnant sur la rue Adrien est traitée avec plus de simplicité, elle est vraisemblablement élevée en moellons recouverts d'un enduit, elle est couronnée par une génoise à deux rangs. Les fenêtres des niveaux supérieurs sont toutes munies de persiennes. Par ailleurs, cette façade a un aspect assez hétérogène :

- son extrémité de droite, présente un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, trois travées au rez-de-chaussée (une entrée de garage tout à fait à droite, une haute fenêtre rectangulaire munie de barreaux au centre, une petite fenêtre carrée à gauche, toutes deux cernées d'un bandeau en pierre) et deux travées à l'étage supérieure (une au-dessus du garage, l'autre à l'aplomb de la grande fenêtre du rez-de-chaussée)
- la partie gauche de cette façade est plus haute (deux étages sur rez-de-chaussée) et plus longue mais tout aussi hétérogène : 5 travées de hautes fenêtres rectangulaires cernées d'un bandeau de pierre et munies de barreaux au rez-de-chaussée, deux travées principales au 1<sup>er</sup> à l'aplomb des seconde et quatrième travées du rez-de-chaussée, et une petite ouverture rectangulaire supplémentaire à ce niveau à l'extrémité de droite ; le 2<sup>nd</sup> étage ne présente que deux travées principales, placées, comme au niveau inférieur à l'aplomb des travées 2 et 4 du rez-de-chaussée.

## HISTORIQUE



Plan cadastral de 1830 : la rue Agrippa n'est pas encore percée et l'îlot qui va du Bosquet à la rue Adrien est occupé dans sa majeure partie par un grand jardin



Vers 1830, il existait à l'emplacement de l'immeuble actuel un bâtiment rectangulaire dont la partie la plus étroite donnait sur le quai, il s'agissait d'une construction beaucoup plus modeste que ne l'est la maison qui porte aujourd'hui le N°12 du quai de la Fontaine : autrefois cadastrée A72, cet immeuble couvrait une surface au sol de 216 m<sup>2</sup>. IL faisait alors partie de la vaste propriété que Madame veuve Paul-Auguste Graille ou Grailhe, née Marine Ollivier et leur fille Clémentine avaient héritée en 1833, la première en tant qu'usufruitière, la seconde en tant que nue propriétaire de leur mari et père.

Paul-Auguste Grailhe avait acquis ce patrimoine de la famille Rey –qui le possédait depuis le XVIIIe siècle- par acte du 17 germinal an 3, ratifié devant Mes Novis et Marignan, à Nîmes, le 5 juin 1813. Ce bien formait tout un îlot étendu du quai et du Bosquet de la Fontaine au sud et à l'ouest jusqu'à la rue Pasteur –autrefois rue de la Fontaine- au nord, et jusqu'à la rue Adrien à l'ouest<sup>1</sup>.

A l'époque où Madame veuve Auguste Grailhe en était encore propriétaire, cette propriété était composée de plusieurs parcelles contiguës, décrites de la manière suivante<sup>2</sup> :

- A 66 : maison de 31 m<sup>2</sup>
- A 67 : maison de 72 m<sup>2</sup>
- A 68 : maison de 72 m<sup>2</sup>
- A 69 : maison de 261 m<sup>2</sup>
- A 70 : maison, cour et remise couvrant en tout une surface au sol de 1550 m<sup>2</sup>
- A 71 : jardin de 7340 m<sup>2</sup>, il est précisé sur la matrice qu'une maison existe sur le sol de ce jardin mais qu'elle « ne figure pas sur le plan [cadastral] » et qu'elle sert au « tir au pistolet ».
- A 72 : maison de 216 m<sup>2</sup>.

Madame Grailhe et sa fille commencèrent à démembrer cette propriété à partir de 1839-1840 : Jacques-Auguste Margarot, époux d'Elizabeth Paul ou Pauc fut l'un des principaux acquéreurs, il devint en effet propriétaire, le 6 juin 1841, de 2032 m<sup>2</sup> du jardin A 71 et encore de 4970 autres m<sup>2</sup> de cette même parcelle, cette dernière surface étant seulement qualifiée de « terrain », ainsi que de la maison A 72. Il allait cependant céder une partie de son terrain à la Ville afin de permettre le prolongement de la rue Trajan –qui lui prit 665 m<sup>2</sup>- et l'agrandissement du bosquet de la Fontaine –qui rognait encore 294 m<sup>2</sup> de son bien<sup>3</sup>. Le but de Jacques-Auguste Margarot, banquier et homme d'affaires avisé, était de se livrer à une opération immobilière qui s'avéra probablement fructueuse si on en juge à la rapidité avec laquelle le terrain acquis fut loti. Pour faciliter la vente des terrains, il eut l'idée de faire percer une rue perpendiculaire au quai et qui allait faciliter aussi la circulation via le pont de Vienne entre les rives nord et sud autant qu'avec la rue Trajan qui venait d'être prolongée : c'est ainsi que la rue Agrippa fut tracée à travers sa propriété. On

---

<sup>1</sup> Archives communales modernes et contemporaines (AM) 4 O 6

<sup>2</sup> Archives départementales du Gard (ADG) : 3 PFI 311 section A plan, cadastral 3 P 1788 f°8 et 9, matrice cadastrale

<sup>3</sup> AM 4 O 6 : l'acte de cession à la Ville est daté du 4 mars 1841, alors que l'acquisition des terrains par M. Margarot auprès de Madame veuve Grailhe et sa fille est du 6 juin 1841, ce « hiatus » exprime probablement l'officialisation d'une vente qui devait être esquissée depuis déjà plusieurs mois entre les deux parties. Voir aussi ADG 3 P 1788 f°155

notera toutefois que, bien qu'il ait s'agit au départ d'une initiative privée, M. Margarot, notable influent, parvint à se faire indemniser par la Ville : une délibération du 16 février 1843 se termine par le vote à son profit d'une « indemnité supplémentaire » pour les 290 m<sup>2</sup> de terrain sacrifiés pour la réalisation de cette nouvelle rue dite à l'époque « rue de Vienne » ; pour justifier leur générosité, les édiles firent préciser dans la délibération que cette nouvelle artère était « réellement utile à la circulation et à l'embellissement du quartier »<sup>4</sup>.

Jacques-Auguste Margarot revendit donc rapidement –et vraisemblablement avec de notables profits-, dans les années 1840, la quasi-totalité des terrains qu'il avait achetés, il en conserva toutefois une portion pour son usage personnel et fit construire à l'emplacement de l'ancienne maison A 72 un nouvel immeuble au tout début des années 1840. La matrice attribuée à cette maison 25 ouvertures imposables, et indique qu'elle abritait le domicile de Jacques-Auguste Margarot et de sa famille. L'immeuble n'était toutefois pas seulement habité par son propriétaire résident, il abritait aussi, semble-t-il, une famille de locataires, c'est du moins ce qui paraît ressortir du registre du Recensement de 1846<sup>5</sup> :

- Famille 1378 : composée du propriétaire de l'immeuble, le banquier Jacques-Auguste Margarot, 36 ans, de son épouse, née Elisa Pauc, 35 ans, de leurs enfants, Ali (8 ans) et Valentine (5 ans) et de leur domestique, Catherine Michelin.
- Famille 1379 : c'est celle de Jacques Margarot, qualifié de « propriétaire » (terme à prendre cette fois dans le sens de « rentier »), âgé de 74 ans, de son épouse, née Catherine Maruejols, 80 ans, de leur fille Eulalie (40 ans) et de leur domestique Magdeleine Jemmet.
- Famille 1380 : elle est formée du conseiller à la Cour Emile Chazot, de sa femme Alvina Delrheat (respectivement 42 et 25 ans) et de leur domestique Sophie Bressac.

Le recensement nous précise que les deux familles Margarot sont protestantes, tandis que celle d'Emile Chazot est catholique.

Jacques-Auguste Margarot installa ensuite son établissement bancaire dans l'immeuble du quai de la Fontaine, on peut supposer que le rez-de-chaussée fut affecté à cette fonction tandis que les niveaux supérieurs conservaient leur rôle d'appartements. Nous n'avons pas fait un relevé systématique dans les pages commerciales des Annuaires du Gard, mais un simple sondage permet de situer la banque Margarot et fils au 12 quai de la Fontaine en 1867, elle y est toujours localisée apparemment en 1891, l'Annuaire de cette année-là se contente de citer « quai de la Fontaine » -sans numéro d'immeuble- pour adresse de la banque désormais dirigée par Ali Margarot.

Ali Margarot a joué un rôle politique important à Nîmes dans les années 1880 : président de la commission municipale à partir du 5 novembre 1880, il est élu maire le 6 février 1881, réélu le 1<sup>er</sup> mai 1882<sup>6</sup> puis le 18 mai 1885. Contrairement à son prédécesseur qui était royaliste, Ali Margarot dirige une équipe municipale pro-gouvernement et qui l'exprime notamment en accélérant la laïcisation des établissements scolaires nîmois. Par ailleurs, ce maire a laissé son nom au Mont Margarot : c'est en effet à son instigation que fut aménagée et plantée de pins cette petite éminence située derrière l'université Vauban, plus exactement au nord de celle-ci, entre les rues Maucomble et Porte Cancière. Pour être plus précis, il faut rappeler que le Mont Margarot fait partie de la colline dite de Puechferrier.

---

<sup>4</sup> AM 4 O 6

<sup>5</sup> ADG 3 P 1707 Case 315 et AM 2 F 23\* Ilot 60 « Quai de la Fontaine, sans n°, Maison Margarot », familles 1378, 1379 et 1380

<sup>6</sup> Il est le premier des maires de Nîmes à avoir été élu par le conseil municipal ce 1<sup>er</sup> mai 1882 ;

L'immeuble avait été agrandi en vers 1890 : vraisemblablement par ajout d'un petit corps de bâtiment dont l'entrée principale était située à l'époque au niveau du 2 bis rue Agrippa, cette construction fut dotée de 4 ouvertures imposables. Elle figure comme une entité indépendante sur la matrice des années 1914-1956 bien qu'elle soit détenue par les mêmes propriétaires que la maison donnant sur le quai de la Fontaine. La famille Margarot resta en effet longtemps propriétaire de ces biens, ils changèrent de mains vers 1936, au profit de Madame Meyrueis Bonnaud, domiciliée au départ au Bijournet par Lassalle et ensuite au 12 quai de la Fontaine<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> ADG 3 P 1707 case 315 et 3 P 1716 case 140.